CONDITIONS DE L'ABEILLE.

[illegible] — DIX PIASTRES payables six mois d'avance. On ne s'abonne pas à moins d'un an.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu qu'on n'indique quel jour il finit. La Nouvelle-... chargé de payer régulièrement. L'abonnement ... l'année d'avance.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera ... que les arrérages ne soient payés, et à ... celui qui voudra suspendre son abonnement ... faire connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de ... courant.

Les avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS, ... pas dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion dans chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

Les avis qui seront publiés par intervalles seront au même prix que la première insertion, c'est-à-dire ... pour chaque langue et par chaque publication.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

... des abonnements à l'année pour la ... des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leurs feuilles sont priés d'en informer l'éditeur.

Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de ... un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

POUR ST. LOUIS ET ALTON — Le bateau à vapeur neuf et tirant peu d'eau MONMOUTH, capt. J. W. Dough, étant à recevoir chargement ce matin, les 3/4 sont prêts à embarquer, il partira sous peu. Pour le fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à EASTMAN & FRERES, 3, Vieille Levée.

POUR ST LOUIS — Le beau bateau à vapeur BOONSLICK bien connu, commandé par le capitaine Jones, sera prêt à son fret pour le port ci-dessus et les endroits intermédiaires, et partira sous peu, pour fret ou passage, beaux emménagements, s'adresser à bord ou à EASTMAN & BROTHERS. No 30 Vieille Levée.

Paquebot régulier pour Lafourche — Le bateau à vapeur neuf MARINA, tirant peu d'eau, capitaine Speer, fera le commerce paquebot régulier d'ici à Lafourche le reste de la saison, partant d'ici tous les samedis, à 10 heures. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRANDER, M'KENNA & WRIGHT, 47 rue du Camp.

BATEAUX A VAPEUR — Portant la malle. Le soussigné agent du bureau des postes a recommencé le transport de la malle des Etats Unis, à bord des bateaux à vapeur qui partent 3 fois par semaine à Louisville, Ky. et ... sur la rivière, aussi 3 fois par semaine bateaux à vapeur à St. Louis.
... capitaines de bateaux qui désirent porter la malle ... s'adresser au soussigné à la poste.
GEO. C. KRING, ... la malle de Louisville, St. Louis et la N O.

POUR PLAQUEMINE — Le superbe bateau à vapeur Monmouth, cap. J N Dough, partira comme packet régulier de ce port, tous les Mardi et Vendredi à 10 heures, et en revenant laissera Plaquemine les Lundi et Vendredi à midi, s'adresser pour passage à bord ou à EASTMAN & BROTHERS.

Baton Rouge, Pointe Coupée et les ports intermédiaires.
Le bateau à vapeur COMMERCE, cap. Vare, partira tous les samedis à 10 heures du matin, et fera à l'avenir le service régulier, les propriétaires désirant mériter l'encouragement qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, ne négligeront rien pour rendre ce bateau aussi agréable aux chargeurs et aux passagers. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à J MATTERE, 10, rue St Louis.

Paquebot régulier entre la Nlle Orléans et Natchez — Le bateau à vapeur MISSOURI FULTON, capitaine Ferm, partira pour tous les ports intermédiaires tous les ... précises du matin. Pour fret ou passage ... à bord ou à GRIVOT & PAIGE, 14 rue Poydras. Ce bateau est neuf, et construit pour ... des passagers.

Pour les ports des E.-Unis.

POUR RICHMOND — Le beau brick doublé et chevillé CANTON, capitaine Goodrich, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu, pour fret ou passage, s'adresser à FORBUSH & STEBBINS, Rue de la Commune no 85.

POUR PHILADELPHIE — Pour le 25 du courant, le paquebot Edward Bonaffee, capt. Dyke, ayant les trois quarts de sa cargaison ... partira comme ci-dessus. S'adresser pour passage à bord vis à vis l'Hôtel des Monnaies ou à J REED & Co. 35, rue Royale.

Pour New-York — passage seulement — Le beau brick BILLOW, capitaine Lawrence, partira positivement mercredi ... pour passage seulement à LEVI H GALE, 93 rue de la Commune.

POUR BOSTON — Le beau brick ZEALAND, capitaine Hayden, est en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

Pour Savannah — La goëlette neuve et fine voilière RICHARD HENRY, capitaine Sturtevant, a les trois quarts de sa cargaison et partira d'ici au 26 du courant. Pour la balance du fret et passage s'adresser à bord, au poteau No ... ou à L D C WOOD, 22 rue Poydras.

POUR PHILADELPHIE — La belle ... VINCENT, capitaine Robinson, a ... de sa cargaison engagée. Pour la balance s'adresser à FORBUSH & STEBBINS, 85, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE — Le brick OTIS, fin voilier, capitaine Noble, partira positivement mercredi prochain, 22 du courant, et prendra encore 400 barils. S'adresser pour fret ou passage à bord, au capitaine ou à R GRONING & Co.

POUR PENSACOLE — La belle goëlette ... de Baltimore, fine voilière, EMBLEM, capitaine Lathrop. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à HEFFORD & SORGENFREY, 18, rue Poydras.

POUR BALTIMORE — Premier navire. Le brick, fin voilier AL LARGO, doublé et chevillé, capitaine Hastings, désire la charge de 50 barriques de sucre pour compléter son chargement, il partira de suite. S'adresser à bord vis à vis la rue Jefferson ou à HOSKINS & WILCOCKS, No 15 rue du Camp.

POUR NEW-YORK — La goëlette fine voilière REBECCA, capitaine Bears, ayant les trois quarts de sa cargaison à bord, partira sous peu. Pour la balance s'adresser à FORBUSH & STEBBINS No 85 rue de la Commune.

Pour Richmond — Le beau brick ORION, capitaine Card, partira sous peu de jours. S'adresser pour fret ou passage à ROBINSON & co. 45 rue du Camp.

POUR BOSTON — Passage seulement — Le superbe brick fin voilier Rapid, capitaine ... Craw, partira ... Passage seulement s'adresser à L. H. GALE, 93 rue de la Commune.

POUR CHARLESTON — Le brick de première classe HIRAM, capitaine Bacon, ayant les trois quarts de sa cargaison à bord, partira le 18 du courant. Pour la balance du passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

A LOUER OU A FRETER — Le beau brick Canonicus, doublé et chevillé, très fin voilier, portant 750 balles de coton, est prêt à recevoir son chargement pour ... s'adresser pour les conditions à L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR BOSTON.
La goëlette fine voilière Hannah, capitaine Basker, a besoin de 100 balles pour compléter son chargement, pour fret ou passage s'adresser à BAILY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

POUR NEW YORK — Le fin voilier A I ... DANIEL KILBY, capitaine Antony est prêt à recevoir cargaison, il peut porter ... tonneaux et partira en haut ou en bas de ... charger s'adresser pour le fret ou passage ... au dessus du marché à ... HOSKINS & WILCOCK, rue du Camp No 51.

POUR NEW YORK — Le superbe brick TROJAN, capitaine Bucknam, doublé en cuivre partira de suite. S'adresser pour passage à L H GALE, 93 rue de la Commune.

POUR BOSTON — Passage seulement — Le brick de première classe NORTHERN..., capitaine Stevens, ayant toute sa cargaison, partira immédiatement. S'adresser au bord ou à FORBUSH & STEBBINS.

POUR SAVANNAH LIGNE DU COMMERCE — La goëlette RICHARD HENRY, capitaine Sturwart, fine voilière partie de sa cargaison engagée partira sous peu pour le port ci-dessus pour fret ou passage s'adresser à bord ou à L. D. C. WOOD, rue de Poydras No 22.

POUR LA MOBILE.
La goëlette fine voilière, Orbit, cap. Williams, ayant une partie de son chargement, sera de suite expédiée pour le port ci-dessus, ou passage s'adresser à FORBUSH & HEBBENS, 85, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK
Passage seulement.
La superbe goëlette Cordova, cap. Windsor, partira de suite, s'adresser pour passage à L H GALE, 93, rue de la Commune.

Pour les ports d'Europe.

POUR LE HAVRE.
Le navire de 1ère classe, fin voilier MOZART, cap. A. Welsh, sera expédié de suite pour le port ci-dessus, pour fret ou passage s'adresser à L. MILLAUDON & Co.

POUR GLASCOW.
Le superbe et fin voilier brick Canonicus cap. Begley, partira immédiatement pour le ... pour passage seulement s'adresser à L H GALE, 93, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL — Le beau navire MORO CASTLE, capt. Smith, partira sous peu. S'adresser pour passage seulement, à L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE — Passage seulement — Le beau navire LION, capitaine Marcy, partira sous peu. S'adresser pour le ... seulement, à L H GALE, 93, rue de la Commune.

...50 boucauds d'une qualité supérieure, ... à vendre par 20 f G. DORSEY.

POUR LIVERPOOL — Le navire fin voilier BOLIVAR, capitaine H Pemberton, a commencé à prendre son chargement et partira le 1er du mois prochain. Pour fret de 150 à 200 balles, s'adresser à 20 fev QUERTIER & ALBERT.

Pour Liverpool — Le beau navire de 1re classe CANDIAN, fin voilier, tirant peu d'eau, capitaine Webb, désire 150 balles pour compléter son chargement. S'adresser pour fret ou passage à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville. 16 fev

POUR LE HAVRE — Le superbe et fin voilier brick HARDY, capt. Brockman, a besoin de 200 balles pour achever son chargement. Pour fret de ces balles ou pour passage, avec de superbes emménagements, s'adresser à L H GALE, 93 rue de la Commune. 1 fev

Pour Liverpool — Le beau navire de première classe JACOB TENNEL, capitaine Connaway, de marche supérieure, et tirant peu d'eau, ayant tout son chargement engagé, offre de prendre seulement des passagers. S'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville. 13 fev

POUR LIVERPOOL — Le beau navire de première classe LEVANT, fin voilier, capt Bartlett, partira sous peu pour le port ci-dessus. S'adresser pour le fret à KOHN, DARON & Co. 28 rue Bienville. 15 fev

Pour Liverpool — Le navire neuf le COLUMBUS, capitaine Isaac L Coffin désire 300 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 11 rue Bienville. 10 fev

POUR LIVERPOOL — Le superbe navire de première classe ROGER SHERMAN, cap Lowell, a besoin de 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour conditions de fret ou passage s'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune. 30 jan

POUR LIVERPOOL — Le superbe navire A 1 fin voilier JACOB PERKINS, cap Shoof, a besoin de 200 balles pour compléter son chargement. Pour conditions et pour passage, s'adresser à L H GALE, 93 rue de la Commune. 30 jan

POUR LIVERPOOL — Le beau navire fin voilier MONTICELLO, capitaine Lawton, partira immédiatement. Pour fret de 200 balles, ou pour passage, s'adresser à L H GALE, 93 rue de la Commune. 6 fev

POUR LIVERPOOL.
Le beau navire Sarah Parker, a besoin de 250 balles pour achever son chargement. Pour le fret ou pour passage s'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune. 1 fev

POUR MARSEILLE — Le navire A 1 RENOWN, cap. Galbraith, ayant tout son chargement à bord à l'exception de 300 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à SAM. THOMPSON & Co. 21 janv

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO — Le brick de première classe RINGLEADER, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Gustave Schneider, partira sous peu, ayant les trois quarts de sa cargaison, s'adresser pour la balance et passage à bord près de la presse à coton d'en bas ou à ANT GUTIERREZ, 12 V. Levée. 17 fev

POUR BRAZORIA TEXAS — La goëlette JULIUS CAESAR, packet régulier capitaine A. Moore ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu, s'adresser pour passage à bord vis-à-vis la presse à coton d'en bas ou à JAMES REED & Co. rue Royale No 35. 15 fev

POUR MATAGORDA, Texas. Premier navire.
La nouvelle goëlette URCHIN, cap. Tho Bridge sera expédiée de suite, pour fret ou passage s'adresser à Jare & M Donald, rue du Camp no. 62, ou au capitaine à bord. 3 fev

POUR VERA-CRUZ — Le brick CAYNON fin voilier capitaine Corsey désire 200 balles pour fret ou passage s'adresser. Mess BAILEY & ABBOTT. 4 fev

POUR VELASCO & BRAZORIA.
La goëlette paquebot régulier Texas, cap. H Parker doit partir immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la presse à coton d'en bas ou à JAMES REED & Co. 35, rue Royal. 3 fev

POUR TAMPICO — La belle goëlette fine voilière LADY HOPE, capitaine Wilson, sera expédiée sans délai pour le dit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à KOHN, DARON & Co. 27 dec

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE — Le trois-mâts espagnol CARMEN, capitaine Pagès, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu, pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à J. PRATS & fils. 16 fev

POUR TAMPICO — La goëlette BONITA, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. S'adresser pour passage à J ROBERT & Co 47, rue Bienville. 15 fev

POUR LA HAVANE — Le brick de 1ère classe, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, Comète, capitaine Trout, est maintenant à recevoir du chargement et sera bientôt expédié. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à HOSKINS WILCOCK, 51 rue du Camp. 12 janv

Vendre, Louer ou Fréter.

A Fréter ou à Louer — Le brick EDMOND, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, de la contenance de 181 tonneaux, capitaine Charles Berry. S'adresser pour les conditions à SOMERS & ALEXANDER, 80, rue des Magasins. 2 fev

A FRETER — Le brick fin voilier ORBIT, doublé en cuivre, capitaine Lincoln, portant 1000 barils, ... s'adresser au capitaine à bord ou à E & J ANDREWS, No 24 Gravier. 20 fev

A FRETER — Le brick SUN, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capit. Wood, pouvant prendre un chargement de 800 balles de coton ... S'adresser à bord vis-à-vis du marché aux légumes ou à FORBUSH & STEBBINS, 85 rue de la Commune. 22 fev

A FRETER OU A LOUER — Le navire de première classe AMERICA, capt. Hall, est prêt à recevoir cargaison, et prendra un chargement soit pour le Nord ou pour l'Europe, le chargement pour le Havre préférable. S'adresser à bord, au poteau No. 93, ou à COIT & CO. 30, rue de la Douane. 22 fev

FRET POUR LIVERPOOL — 1400 cotons ... à prendre ... navire qui ... chargement devant les presses à coton ... S'adresser à TOBY & BROTHER, 36, rue du Camp. 26 an

A FRETER.
La goëlette de 1ère classe FOREST, cap Balch, de 115 tonneaux, maintenant de l'autre côté du fleuve est prête à recevoir son chargement. Pour conditions s'adresser à FORBUSH & STEBBINS, 85, rue de la Commune.

A LOUER.
La chaloupe DEIDAMA, capitaine Jones, de 48 tonneaux, pouvant porter 40 boucauts, et tirant 3 1/2 pieds d'eau lorsqu'elle est chargée, à louer pour quelques voyages pour aller à Galveston ou d'autres bons ports, étant neuve et bien construite, il sera très facile de faire assurer et ... S'adresser à W. E. & R. MURPHY, No. 132, rue du vieux Bassin. 3 fev

A LOUER OU FRETER — Deux belles goëlettes du port de 120 à 150 tonneaux, ... prêtes à recevoir chargement ... s'adresser à L. C. D WOOD.

A LOUER OU FRETER — Un superbe navire américain pouvant contenir 1200 balles de coton, ayant son lest à bord et prêt à prendre chargement, s'adresser à JAMES REED & Co. 35 rue Royale. 24 jan

A VENDRE.
LE brick TIGRESS, doublé et chevillé en cuivre, construit de chêne vert à Massachusetts, équipé ... voiles, cordages et prêt à mettre en mer ... de 160 tonneaux — S'adresser à QUARLES & Co, No 21, rue de la Douane. 6 janv

A LOUER OU FRETER — La belle barque fine voilière doublée en cuivre MARINE, A 1 ... capitaine David Lane, sera ... pour Trieste, Marseille, Havre, Anvers ou Hambourg, s'adresser à bord au capitaine ou à R. GRONING & Co. 13 fev

A vendre à bord de la Marine, 50 barils maquereaux No 2, 20 ... no 2, 50 do no 3. 189 barils ... 5 boucauds. 13 fev

A fréter ou à louer — Le brick LUNE, fin voilier, doublé et chevillé, capitaine Hood, est prêt à recevoir du fret. Pour conditions, s'adresser à bord au capitaine vis-à-vis le marché aux légumes ou à FORBUSH & STEBBINS. 13 fev

A LOUER — Un magasin dans la rue de Chartres, convenable pour le commerce des marchandises sèches ou d'habillement — Aussi, second étage du no 23, rue de Chartres. S'adresser au no 17 rue du Canal. 7 jan

A LOUER — Cette belle Maison à trois étages, en briques, rue du Canal, entre Remparts et Bourgogne. On peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à G. R. STRINGER, 50, rue du Canal. 7 dec

A LOUER — Un magasin dans Bank Alley au 1er. Janvier. S'adresser à LINCOLN & GREEN, No 36 rue du Camp. 16 dec

Il a été conduit chez le soussigné, syndic de la première section de la paroisse St. Bernard, un Cheval alezan, front blanc, marqué sur la cuisse droite A D; deux autres juments américaines sans marque l'une à longue queue et l'autre à courte queue, sans marque apparente.
Aussi, un petit Cheval rouge, ayant une étoile au front, sans marque apparente.
Un Cheval américain, alezan, une étoile au front, à grande queue.
Si ces dits animaux ne sont pas réclamés d'ici au 25 du courant, ils seront vendus à l'encan ce jour là, par moi, sur mon habitation, à cinq milles au bas de la ville.
21 fev—3 L. M. BIENVENU, syndic.

EPAVE — Il a été conduit chez le syndic du 5e district de la Première Municipalité, une VACHE brune marquée L avec un jeune veau. Si dix jours après la publication du présent avis elle n'est pas réclamée, elle sera vendue sur les lieux, le vendredi, 3 mars, à midi, conformément aux ordonnances.
23 fév—10 LOUIS ALLARD, syndic.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la 1re. Municipalité, Séance du 13 février 1837.
Résolu que, dans le cas où les adjudicataires des terrains vendus à l'enchère publique le 9 janvier dernier pour le compte de cette municipalité n'auraient pas, dans un délai de quinze jours après la date de la présente résolution, signé les actes de vente pardevant le notaire de la corporation, le maire est et demeure autorisé, après l'expiration de ce délai, à faire avertir que, conformément à la loi, les dits terrains seront mis en vente et adjugés à la folle enchère des adjudicataires qui ne se seront point conformés aux conditions de la vente susdite.
Signé, PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 14 février 1837.
Signé, D. PRIEUR, Maire,
Pour copie conforme, TREARD Jr. Secrétaire.

CIRE JAUNE — Environ 2000, reçu dernièrement à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 15, rue Poydras. 17 fev

VENTES PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Warbeck — Vente par le register des testaments — En vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 31 janvier 1837, il sera, le mardi vingt huit mars 1837, à midi, offert en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à la folle enchère de William Caton, et pour compte de la succession de Isaac Warbeck.
Deux lots de terre, situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, et désignés par les numéros 1 et 2 de l'ilet A.
Conditions de la vente — Un tiers comptant, et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments. 6 fev
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant William Boswell, Notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION DE WILLIAMS — Vente par le Register des testaments. En vertu d'un ordre rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du dix huitième jour de janvier 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Walter Williams, le lundi, vingt sept février, 1837, à midi à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, les esclaves ci après décrits, savoir:
Amy, âgée d'environ quarante ans.
Harriet, âgée d'environ dix neuf ans, et son enfant, nommée Ariana, âgée d'environ un an.
Conditions de la vente, à un crédit de six et douze mois en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Régister des testament. 26 jan
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION de Ve. Bacchus f. c. l. — Vente par le Register des testaments — En vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, Etat de la Louisiane, en date du vingt sept janvier 1837. Il sera, le mardi, 7 mars 1837, à midi, exposé en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de Marianne Doriocourt, femme de couleur libre, décédée veuve de Jean Baptiste Bacchus f. c. l. les esclaves et biens fonds ci après décrits, savoir:
ESCLAVES
1. Joséphine, négresse, âgée de 40 ans, un peu blanchisseuse, vendue par M. Siringer sous la condition qu'elle sera libre en remboursant cinq cents piastres.
2. Françoise, âgée de 25 ans, négresse de champ.
3. Jean Pierre, nègre de 35 ans, malade, manœuvre.
4. Lubin, nègre d'environ 80 ans, infirme.
5. Lafleur, nègre de la nation Mandinga (Afrique).
BIENS FONDS.
1. Un lot de terre, situé dans la rue de la Douane, entre les rues Dauphine et Bourgogne, désigné sous le numéro 1 de l'ilet 79, sur un plan dressé le 16 janvier 1837, par Jourdan, député voyer de la 3me municipalité, mesurant, le dit lot, trente pieds de face sur quarante pieds de profondeur, entre lignes parallèles avec les bâtisses qui sont dessus.
2. Un autre lot, situé dans la dite rue de la Douane, dans le dit ilet 79, désigné sous le numéro 2 sur le dit plan, attenant au précédent et ayant les mêmes dimensions, avec les bâtisses qui s'y trouvent.
3. Un lot de terre, situé au faubourg Annonciation, rue Polymnie, entre les rues Prytanée et des Nayades, étant le No. 1 de l'ilet 75 du même plan, et mesurant 30 pieds de face à la dite rue Polymnie, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.
4. Un autre lot, numéro 2 du dit ilet de soixante quinze du même plan, faisant face à la dite rue Polymnie, attenant au lot précédent et ayant les mêmes dimensions, avec les bâtisses.
5. Un autre lot, étant le No 3 du dit ilet soixante quinze, même plan, face à la dite rue Polymnie, attenant au lot qui vient d'être décrit et ayant les mêmes dimensions.
6. Et enfin un autre lot de terre, situé au dit faubourg Annonciation, ilet 67 rue du Prytanée, entre les rues Euterpe et Terpsichore, mesurant trente pieds de face à la dite rue du Prytanée, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles avec les bâtisses, conformément au susdit plan.
Conditions de la vente: Les esclaves payables un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les biens fonds un quart comptant la balance à un deux et trois ans de crédit, en bons billets endossés à la satisfaction du dit vendeur, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement, et en cas de non paiement d'aucun des dits billets, à leur échéance ils porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an à partir de la date de l'adjudication. Les actes de vente seront passés par L. T. Caire notaire, aux frais des acquéreurs.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des testaments. 3 fev
N. B. Le sus dit plan sera exposé à la Bourse avant et le jour même de la vente.

Avis de Banques et de Comp.

Banque de l'Etat de la Louisiane. Nouvelle Orléans le 6 février 1837.
LES Actionnaires de cette Institution qui n'ont pas soldé entièrement leurs actions, sont prévenus que d'après une décision du comité des directeurs du 4 du courant, ils sont tenus de payer la balance avant le 31 Juillet prochain, à défaut de quoi ils perdront tous les paiements faits en acompte de leurs actions, comme il est stipulé dans la 7ème section de l'acte d'incorporation.
7 fev RICHARD RELF, caissier.

Compagnie d'assurance de l'Union. Nouvelle Orléans, le 3 fév. 1837.
LA réouverture des livres de la Compagnie d'assurance de l'Union aura lieu aujourd'hui à 10 heures au local de la banque de la Compagnie du chemin à coulisses d'Atchafalaya. Par ordre des commissaires.
3 fev rue du Camp.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS. Nouvelle Orléans, 2 février 1837.
L'ELECTION annuelle de neuf directeurs pour cette institution, pendant l'année prochaine, aura lieu au local de la banque, le lundi 6 mars prochain de 11 heures du matin, à 2 heures du soir.
3 fev EDWD. DUPLESSIS, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nelle. Orléans & Carrollton.
LES Omnibus de la Compagnie marcheront régulièrement du dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, à celui de la Compagnie Pontchartrain, passant dans les rues du Camp, Royale, Saint Louis, Chartres et Condé.
Ils partiront à l'entrée des chars de Carrollton, et arriveront à temps pour leur départ.
8 dec GEO. MERRICK, Int.

HYDRAULICS — Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons et autres sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

PERDU samedi soir, entre deux heures et demie et trois heures, mille vingt piastres en deux billets de la banque de l'Union, perdu près de la ... Quiconque les aura trouvés sera libéralement récompensé en les remettant à H & W HOPKINS, 23 Vieille Levée. 31 jan

AVIS — Le soussigné prévient le public que c'est par erreur que M. V. A. Michel a fait insérer sur l'Echo d'hier ... un intérêt; car mon intention est de continuer le même genre d'affaires comme par le passé à mon compte.
23 jan Eno FERNANDEZ.

30000 GALLONS de mélasse à vendre par R BRUGIER. 15 fev

TOILE DE RUSSIE — 24 balles toiles de Russie venant d'arriver, à vendre par GEORGE GREEN. 3 jan

TERRES DU TEXAS — A vendre par le soussigné deux lots de terre, l'un de 640 et l'autre de 320 acres, avec de bons certificats donnés par le pouvoir exécutif actuel, à vendre pour argent comptant ou sur bon papier bien endossé, à longs termes. T. TOBY & FRERES.
D'après la constitution du Texas, aucun étranger ne peut avoir de terre, à moins que ses titres ne viennent du gouvernement. 25 janv

AVIS — Si Mr W B HAY et W B F LOYD ... au Texas voyent cet avis, ils pourront en s'adressant à T Toby et Brother, apprendre quelque chose qui les intéresse. 25 jan rue du Camp No 36

$25 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne de chez le soussigné depuis le premier février 1837, la griffonne Marguerite, âgée de 28 à 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces environ, parlant le français et l'anglais. Elle a deux dents de manque à la mâchoire supérieure, la récompense ci dessus sera donnée à quiconque la conduira à l'une des geoles de la Nouvelle Orléans.
Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis, selon la rigueur des lois.
23 fev—6 J. B. MOSICCOT, Près de la Rafinerie.

50 Piastres de Récompense.
Parti marron de chez le soussigné, le Dimanche, 19 Février courant, le mulâtre TOM, taille d'environ 5 pieds 4 pouces, les doigts de sa main droite portent l'empreinte d'une cicatrice, bien constitué, parlant très vite. Il était vêtu lors de son départ d'une levite d'alepine noire, à colet de velour, ou d'un habit de drap noir, pantalons gris, chemise de coton, et un gilet de dessous de velour. Tom est d'une couleur claire. La récompense ci dessus sera donnée pour son arrestation.
23 fev STERNS & Co, 29, Nlle. Levée.

Détenus à la geole de la paroisse Jefferson les deux nègres Hébrum et Jordon, appartenant à Monsieur Hickman de la Virginie, et Wilson appartenant à M. Warlay. Les propriétaires sont invités à les réclamer conformément à la loi.
Paroisse de Jefferson le 27 février 1837.
20 fev Jques. CHARBONNET, Jr Shériff.

$10 DE RECOMPENSE.
Partie marronne la semaine dernière, la négresse Charlotte, âgée d'environ 35 ans, taille de 4 pieds 8 pouces. Lorsqu'elle est partie marronne elle avait une robe verte; elle a une cicatrice près de la joue gauche bien prononcée et est parfaitement connue en ville.
Les capitaines de navire et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
10 fev CHS. COLAS, 181, rue de Chartres.

Détenu à la geole de la Paroisse Jefferson, le nègre Dick, appartenant à Mme. Stave. Le propriétaire est invité à le réclamer conformément à la loi.
Paroisse Jefferson, le 9 février 1837.
10 fev J CHARBONNET Jr, Shérif.

$20 DE RECOMPENSE.
Parti maron, le jeune nègre Jim, âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 8 pouces ayant une tache sur l'œil, et boiteux de la jambe gauche. Il avait lorsqu'il est parti une veste bleue, et un pantalon d'un bleu clair; il a aussi emporté ses effets avec lui, il est ordinairement suivi d'un très grand chien couleur de chocolat.
La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le logera à la geole.
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
25 jan No 47 rue de Conti.

$10 DE RECOMPENSE.
VOLE ou égaré du vieux marché aux viandes, depuis vendredi, 17 du courant, un cheval sorel, taille d'environ 15 mains, tête noire, longue queue. On ne se rappèle d'aucune autre marque. La récompense ci dessus sera payée à celui qui conduira ce cheval au No 34 au vieux marché aux viandes, ou au soussigné, dans la ville de Lafayette.
23 fev—3 SAML. WILSON.

200 Paniers Champagne 1re. qualité;
150 caisses Genièvre de Gueland;
100 do de en bouteilles blanches;
50 do do de Bordeaux;
200 paniers Huile fine;
50 demi pipes Cognac;
25 quarts Eau de vie fine Champagne;
20 caisses Eau de fleur d'oranger;
Assortiment de Vin en caisses et en barriques; Liqueurs et Anisette, nouvellement reçus et à vendre par PIUSSAN & LONGIS, 65, rue St Louis. 24 fev—4

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Taylor — Vente par le register des testaments. Le lundi vingt septième jour du mois de février mil huit cent trente sept, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, état de la Louisiane, sous la date du onze février mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique à l'encan, à l'encoignure des rues Jackson et Franklin, faubourg Ste Marie, pour le compte de la succession de Maria F. Taylor, décédée, les effets mobiliers dépendant de la succession.
Les conditions de la vente, sont comptant.
14 fev W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION de Madame Bertus — Vente par le register des testamens — Samedi, le dix huitième jour du mois de mars 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du dix février 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue Marie Louise Rondeau, décédée l'épouse de Jean Bertus, les esclaves ci après mentionnés:
François, un mulâtre, âgé d'environ vingt cinq ans,
Adèle, âgée d'environ quarante ans, blanchisseuse, plisseuse, cuisinière, un bon sujet,
Conditions de la vente: La moitié comptant et la balance à un an de crédit; en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, régistre des testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 fev

SUCCESSION DE FEL — Vente par le Register des Testamens — Mardi le premier jour du mois de mars 1837, à dix heures du matin, à la maison dernièrement occupée par le défunt, dans la rue de l'Esplanade, côté nord-est, entre les rues Bourbon et Dauphine, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le dit ordre en date du seizième jour du mois de février mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu François Sel, les effets mobiliers dépendant de la succession, consistant en argenterie, meubles meublants, &c.
Conditions de la vente — Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég des Test. 17 fev

SUCCESSION de L'HOMMEDIEU — Vente par le Régister des Testamens — Le Mercredi, vingt deuxième jour du mois de mars mil huit cent trente sept, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 9 Février mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Charles W L'Hommedieu, décédé, et aussi pour compte de Amos Dexon, qui consent à la vente du tout, la propriété ci après décrite:
Un certain Lot de Terre et améliorations, situé sur la batture, en face du faubourg Ste. Marie, numéro cinquante trois, mesurant vingt cinq pieds huit pouces de face à la rue Delord, sur cinquante huit pieds un pouce de profondeur, le tout mesure américaine, d'après le plan fait par le voyer de la ville, en mai 1825, et annexé à un acte au bureau de C. Pollock, notaire public, daté du trente un jour du mois de juin mil huit cent vingt huit, la moitié indivise duquel lot de terre appartient à Amos Dexon, par acte au rapport de J. B. Marks, notaire public, en date du seizième jour du mois de mai mil huit cent trente six.
Conditions de la vente: L'acheteur assumera le paiement de la somme de deux mille cinq cents piastres ou le quatrième jour du mois de mai mil huit cent trente sept, et la balance à 6 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'au parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B. L'acte de vente se passera pardevant W. Y Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 fev

SUCCESSION DE BURK — Vente par le Register des Testaments. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 Janvier 1837. Il sera, pour compte de la succession de feu Joseph Burk, le Mercredi, 8 Mars 1837, à midi, exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St Louis, les esclaves et propriétés foncières ci après décrits, savoir:
ESCLAVES.
1 Un nègre nommé Moses Watkins, arrimeur, d'environ 25 ans.
2 Un nègre nommé Bristol Woodfield, arrimeur d'environ 30 ans.
3 Un nègre nommé William, arrimeur, d'environ 26 ans.
PROPRIETES FONCIERES.
1 Un lot de terre désigné sur un plan dressé par L. Surgi, le 15 octobre 1836, sous le no. 2, dans l'ilet compris entre les rues Marigny, Mandeville, et Bons Enfans et d'Amour, au faubourg Marigny, le quel lot, situé près de l'encoignure des rues Marigny et des Bons Enfans, mesure 27 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la dite rue Marigny sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec les bâtisses qui sont dessus.
2 Un autre lot de terre, désigné sous le no 3 sur le dit plan, situé au dit faubourg Marigny dans le susdit ilet, attenant au lot précédent sur la ligne du fond du dit lot, et mesurant 37 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue des Bons Enfans, entre les rues Marigny et Mandeville, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; avec les bâtisses qui y sont.
Conditions de la vente: Les propriétés foncières à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, et les esclaves à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des testamens.
N. B. Le susdit plan sera exhibé à la Bourse le jour de la vente — Les Actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION DE SYLVA — Vente par le régistre des testamens — Lundi le vingtième jour du mois de mars mil huit cent trente sept à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le susdit ordre en date du treize février mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Jean Baptiste Sylva décédé la propriété foncière ci après décrite:
Un lot de terre situé au faubourg Washington dépendant de ... Dame Olivier et Joseph Lombard fils désigné par le numéro sept de l'ilet quatorze, ... un plan dressé par Benjamin Buisson arpenteur et déposé en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public en cette ville, lequel lot de terre mesure au pied anglais, trente un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Barthélemy sur cent dix pieds de profondeur, ensemble tous les droits privilèges, appartenances et améliorations attachés au dit lot de terre et en dépendant.
Conditions de la vente: Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens. 15 fev
N. B. L'acte de vente se passera pardevant Octave de Armas, notaire public aux frais de l'acquéreur.

SUCCESSION DE TAYLOR — Vente par le register des testamens, le lundi vingt unième jour du mois de mars mil huit cent trente sept, à midi à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane sous la date du treize février mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Maria F Taylor décédée, l'esclave ci après décrite, HARRIET négresse âgée d'environ 22 ans.
Conditions de la vente, six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Register des testamens. 15 fev
N B L'acte de vente se passera pardevant Hugues Pedesclaux, notaire public aux frais de l'acquéreur.

SUCCESSION DE DESTREHAN — Vente par le Régister des Testamens.
Le vendredi, troisième jour du mois de mars, 1837, à midi, en vertu d'un ordre l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane en date du 27 janvier 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis pour compte de la succession de feu René Noël Destréhan, les biens fonds, esclave et actions de la compagnie de la presse à coton de la Nouvelle Orléans ci après décrits, savoir.
BIENS FONDS.
Trois lots de terre, situés au faubourg Franklin près de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Morigny des Bons Enfants, des Champs Elysées et Moreau, désignés par les numéros deux, trois et six du dit ilet, sur un plan dressé le quatorze décembre, mil huit cent trente trois, par Joseph Pilié, lors voyer de la ville, et annexé à un acte en l'étude de Théodore Seghers, notaire en cette ville, en date du cinquième avril mil huit cent trente quatre: les lots numéros deux et trois mesurent chacun trente six pieds de face à la rue des Bons Enfants sur cent trois pieds quatre pouces et quatre huitièmes de profondeur, et le lot numéro six, formant l'encoignure de la rue des Champs Elysées et des Bons Enfants mesure trente quatre pieds cinq pouces et quatre huitièmes face aux dits Champs Elysées, sur cent cinq pieds neuf pouces et quatre huitièmes de profondeur et face à la dite rue des Bons Enfants, le tout mesure américaine.
ESCLAVE.
Un certain nègre nommé Thomas, âgé d'environ vingt deux ans, ayant l'habitude d'aller marron.
ACTIONS DE BANQUE.
Deux actions de la Compagnie de la Presse à Coton de la Nouvelle Orléans, de cinq cents piastres chaque payées en entier.
Conditions de la vente, les lots de terre à un et deux ans de crédit, et l'esclave à douze mois, en billets endossés à satisfaction et assuré par hypothèque spéciale sur les dits lots et esclave jusqu'à parfait paiement; lesquels dits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an après leur échéance, s'ils ne sont pas ponctuellement payés jusqu'à leur entier paiement, sans pour cela donner aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement.
Les actions de Banque payables, comptant.
W F C DUPLESSIS, Régister des Testaments. 30 jan
N B Les actes de vente seront passés par devant Felix Grima notaire public aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION DE BERTEL — Vente par le Régistre des Testamens — Samedi le vingt-cinquième jour du mois de Mars, 1837, à midi, à la bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 15 Février 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Etienne Bertel, la propriété foncière ci après décrite, savoir: UN LOT DE TERRE situé à l'encoignure des rues d'Amour et Champs Elysées au faubourg Marigny, de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant mesure française soixante pieds de face à la dite rue des Champs Elysées sur soixante pieds de profondeur et face à la rue d'Amour, le dit lot de terre faisant partie du terrain désigné par le No. quarante, sur le plan du dit faubourg, dressé le seize mai mil huit cent six, et déposé en l'étude de Narcisse Broutin, notaire en cette ville, maintenant à la garde de William Christy, aussi notaire en cette ville, ensemble les bâtisses qui existent sur le dit lot de terre, circonstances et dépendances.
Conditions de la vente. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de mille piastres, souscrit par Claude Bertel, à l'ordre et endossé par Fernando de Torrez, daté le vingt trois décembre mil huit cent trente cinq, et payable à dix huit mois de date, et prendra la réversion de l'hypothèque par laquelle le paiement du dit billet est assuré, et la balance payable en deux termes égaux de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr. Louis T. Caire. Not. Pub. 20 fev.

FARINE — 100 barils Farine de première qualité, par le Rodolphe, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 18, rue Poydras. 17 fev

PAPIERS — 54 rames de papier à imprimer, 30 de papier d'enveloppe rouge, en magasin à vendre par FRANKLIN & AWES, Rue du Camp No 43. 17 fev

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE SEL — Vente par le régistre des testamens samedi, le vingt cinquième jour de mars, 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du sixième jour de février 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu François Sel, les esclaves ci après nommés, et les propriétés foncières ci après décrites, savoir:
ESCLAVES.
1o. HIPPOLYTE ou POLITE, nègre, âgé d'environ trente cinq ans, cuisinier.
2o RANDALL, nègre, âgé d'environ quarante ans, bon sujet, un peu jardinier.
3o. PAULINE, Alias Sally, griffonne, sa femme, âgée de trente cinq ans environ, un peu cuisinière.
4o CONSTANCE, négrite, âgée de trois ans et demi, enfant de Pauline.
5o. Et JOHN, négrillon, âgé d'un an et demi, enfant de Pauline. Lesquels quatre esclaves forment une famille et seront vendus ensemble en un seul lot.
6o. SARAH, autrement dite Sally, âgée d'environ trente ans, négresse, un peu blanchisseuse, sujette à des douleurs rhumatismales avec
7o. Son enfant nommé William, négrillon de quatre ans.
8o. JEANNE, négresse de trente cinq ans environ, domestique de maison, fidèle.
9o. ROSE, jeune négresse de seize ans, un peu couturière et domestique de maison.
10o. LOUISE, Alias Fanny mulatresse, âgée de dix neuf ans, un peu cuisinière et un peu blanchisseuse.
BIENS FONDS.
1o. Un lot de terre situé en cette ville, rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon, désigné par le numéro quinze sur un plan dressé le quatre janvier 1832, par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte de dépôt en l'étude de Felix de Armas, notaire, en date du 10 janvier 1832; le dit lot de terre ayant, en mesure américaine, vingt quatre pieds cinq pouces de face à la rue des Ursulines, sur cent deux pieds neuf pouces de profondeur, borné du côté de la rue Royale par la propriété de Monsieur Cheyron, et de l'autre côté par celle de Monsieur Garidel, ensemble la maison et les cuisines en briques et à étage.
2o. Un Terrain, situé rue de l'Esplanade, entre les rues Moreau et Victoire, borné du côté de la rue Moreau par la propriété de Madame Veuve Bloodeau, et du côté de la rue Victoire, par la propriété No. 3, ci-après décrite, mesurant le dit terrain 30 pieds, 5 pouces et 3/4 de face à la rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces et 3/4 de profondeur, le tout mesure américaine, ensemble la maison neuve briquetée entre poteaux, avec ses dépendances bâties sur le dit terrain, lequel est vendu sujet à une rente foncière en faveur de la Corporation à raison de six pour cent par an sur un capital de huit cents piastres.
3o. Un Terrain contigu au précédent par lequel il est borné du côté de la rue Moreau, étant borné du côté de la rue Victoire, par la propriété No. 4 ci-après décrite; mesurant le dit terrain également 30 pieds 5 pouces et 3/4 de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces et 3/4, mesure américaine, ensemble aussi la maison neuve [attenante à la précédente], bâtie entre poteaux avec ses dépendances bâties sur le dit terrain, lequel est vendu aussi sujet à une rente foncière en faveur de la Corporation, au taux de six pour cent sur un capital de $750, je dis sept cents cinquante piastres.
4o. Un Terrain contigu au précédent par lequel il est borné du côté de la rue Moreau, étant borné du côté de la rue Victoire, par les magasins ayant appartenu ci-devant à Mr. Martin Dorald, mesurant le dit terrain 35 pieds 11 pouces et 1 4 de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces et 3/4, mesure américaine, ensemble la maison en bois réparée en neuve, avec ses dépendances bâties sur le dit terrain, lequel est vendu aussi sujet à une rente foncière en faveur de la Corporation au taux de six pour cent par an sur un capital de $750, je dis sept cents cinquante piastres.
Ces 3 Lots Nos 2, 3 et 4, seront vendus conformément à un plan dressé par Mr. Crozet, ingénieur, et qui sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.
5o. Une propriété située sur l'Esplanade, formant l'encoignure sud des rues de l'Esplanade et Dauphine, désignée par le No vingt-deux sur le plan dressé par Jacques Tanesse, voyer de la ville, le 16 octobre 1816, déposé le 14 novembre 1816 en l'étude de feu Michel de Armas notaire, le dit terrain ayant mesure française, soixante et un pieds de face à l'Esplanade sur cent pieds de profondeur et face à la rue Dauphine, avec diverses baraques, sujet à une rente de six pour cent l'an sur le capital de treize cent cinquante piastres en faveur de la corporation.
6o. Un demi terrain situé rue Dauphine, côté sud est, entre les rues de l'Esplanade et du Quartier, formant la moitié du terrain désigné par le numéro vingt trois sur le susdit plan de Tanesse du 16 octobre 1816, déposé le 14 novembre 1816, chez Michel de Armas, notaire; lequel demi terrain mesure, en pieds français, vingt sept pieds neuf pouces de face à la rue Dauphine, sur cent cinquante deux pieds de profondeur entre lignes obliques formant de manière à avoir ... moins en largeur ... borné d'un côté par le No vingt deux et de l'autre par le ... vingt trois, sujet à la moitié de la rente qui porte sur la totalité du No vingt trois en faveur de la corporation, la rente totale étant de six pour cent l'an au capital de huit cent cinquante piastres, la moitié en est pour ce demi terrain ($425 de capital).
7o. Un autre demi terrain formant l'autre moitié du dit No vingt trois, ... vingt sept pieds neuf pouces de face à la rue Dauphine ... [illegible]
8o. Un lot de terre ... rues Bourbon et Dauphine, partie Nord Est ... [illegible] ... Mlle Irène dite Reggio ... High ... [illegible]
9o. Un demi terrain situé au faubourg Marigny, rue des Champs Elysées ... désigné par le No quarante ... [illegible] ... à six appartements ... [illegible]
10o. Un lot de terre situé au faubourg ... rue des Champs Elysées ... [illegible]
11o. Deux lots de terre situés au faubourg Washington, Quartier Nott ... [illegible] ... Théodore Seghers ... [illegible]
12o. Deux lots de terre situés au faubourg ... Quartier Daunoy ... [illegible] ... Joseph Pilié, voyer de la ville ... Félix de Armas ... [illegible]
13o. Un terrain situé rue de ... Nord Est, entre les rues Bourbon et ... [illegible] ... octobre 1809 ... Michel de Armas ... [illegible]
14o. Un demi terrain situé en cette paroisse, à l'endroit appelé la Course Pandelly ... [illegible] ... Carlile Pollock, notaire ... Delaronde, Hancock et Bienvenu ... [illegible]
15o. Deux ILETS situés à la pointe ... à Mandeville ... [illegible] ... Louis Bringier, arpenteur général, en date du 2 Juillet 1834 ... Félix de Armas, notaire ... [illegible] ... rues Villeré et des Florides ... Wilkinson et Carondelet ... [illegible]
Ces deux Ilets seront vendus en quatre lots selon le plan original.
16o. Une portion de Terrain situé au faubourg Marigny, rue des Grands Hommes, dans l'ilet compris entre les rues de l'Esplanade, Bagatelle et Grands Hommes, ... [illegible] ... Christy, notaire ... [illegible]
17o. Un autre demi terrain situé dans le même ilet, faisant aussi face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Esplanade et Bagatelle ... [illegible] ... Gustave Le Gardeur ... Philippe Avegno ... Dame Elisabeth Rô ... Dlle. Emilie Sel et Dame veuve ... Carlile Pollock, notaire, le 11 Novembre 1836.
18o. Un Lot de Terre situé dans le même ilet du faubourg Marigny, et enclavé dans le dit ilet, attenant au précédent terrain dans la profondeur ... [illegible]
Conditions de la vente: Les esclaves payables un dixième comptant, et le reste payable à six, douze et dix huit mois. Les biens fonds payables un dixième comptant, et le reste à un, deux et trois ans. Pour ... des billets avec endossement à la satisfaction des vendeurs, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Finalement celles des propriétés qui sont grevées de rentes en faveur de la Corporation, et la propriété qui est grevée d'usufruit seront vendues sujettes à ces diverses charges, sans aucune réduction sur le prix.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Théodore Seghers, notaire public. 21 fev

SUCCESSION de PAPET — Vente par le Régister des Testamens — Le samedi, quatre mars 1837, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 15 Février 1837, il sera offert en vente publique à l'encan, sur les lieux, pour compte de la succession de feu Charles Papet, le terme d'un bail d'une maison rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
Conditions de la vente: comptant.
W F C DUPLESSIS, Régister des Testamens. 21 fév

LEGION DE LA LOUISIANE, Nouvelle Orléans le 25 janvier 1837.
LA Légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, le dimanche, 26 février, à dix heures précises du matin, pour une revue d'inspection et pour célébrer l'anniversaire du 22 février.
Une distribution de cartouches et de gargousses sera faite sur la Place d'Armes.
Les commandants des compagnies devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes.
Chaque commandant de compagnie devra au moins une heure avant la revue envoyer un détachement sur la Place pour former la grille et en garder les portes.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre. Par ordre du brigadier général.
J. B. PLAUCHE, commandant la légion,
21 jan D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

CAVALERIE — 1814 15 — La compagnie montera à cheval, dimanche prochain, le 26 février courant, à 9 heures précises du matin, en uniforme d'hiver, armement et équipement complet. Rendez-vous sur la Place d'Armes. Par ordre du capitaine.
J CUVILLIER, maréchal des logis chef. 21 fev

LANCIERS D'ORLEANS.
LA compagnie montera à cheval, dimanche prochain, 26 du courant à 8 heures précises du matin et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement en grande tenue d'hiver, armement, équipement et harnachement au complet.
MONDELLI, Premier lieut. com. 23 fev—7

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.
LA compagnie montera à cheval Dimanche, 26 Février prochain, à 9 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous.
ED PLANCHARD,
Par ordre du capitaine.
23 fev maréchal des logis chef.

CHASSEURS à cheval d'Orléans — L'escadron montera à cheval, dimanche, 26 du courant et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous à 9 heures précises du matin. Par ordre du capit. comdt.
22f A LABOURDETTE, mar. logis chef.

BATAILLON d'Artillerie — Le bataillon prendra les armes dimanche prochain, et se réunira au lieu ordinaire, à 9 heures précise du matin. Tenue d'hiver.
Par ordre.
A. SCHREIBER, adjudt. major. 22 fev

GRENADIERS D'ORLEANS. Attention!!!
La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 26 du courant, à 8 heures et demie du matin et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous, en uniforme d'hiver, avec sac à dos.
Par ordre du capitaine.
C. A. LABUZAN, Sergent major. 23 fev—2

VOLTIGEURS. Attention!!!
La compagnie prendra les armes dimanche 26 février, à 9 heures du matin pour revue d'inspection, et pour célébrer l'anniversaire du 22 février. Lieu ordinaire du rendez vous de la compagnie, café Michel, rue d'Orléans en tenue d'hiver, pantalon bleu, veste bleue, et ponpon.
Par ordre du capitaine,
M LACOSTE, Sergent major. 23 fev

GARDES D'ORLEANS, attention.
Les deux compagnies prendront les armes dimanche prochain, 26 février courant, à huit heures précises du matin: tenue d'hiver, équipement complet, sans havresac.
Par ordre du capitaine.
23 fev E MASSIEU, sergt major.

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS. ATENCION!
La compañía se reunirá el domingo 26 del corriente, a las 8 y medio de la mañana, con armamento completo, casaca y pantalon de paño, para una revista de obligacion. Se encarga la mayor asistencia y puntualidad a todos los miembros. La reunion en casa del Sr. Felipe y en la de Real.
De orden del capitan, Fco. A. GARCIA, sargento primero. 22 feb

TIRAILLEURS Attention!
La compagnie prendra les armes Dimanche, 26 du courant, à 8 heures du matin, rendez vous au lieu ordinaire, équipement complet, tenue d'hiver.
Par ordre du capitaine,
M. ROUDEZ, sergent major. 22 fev

JAEGER ACHTUNG — Die Mitglieder der compagnie sind aufgefordert sich nächsten Sonntag den 26 Feb. morgens 9 uhr precis, auf dem versamlungs platz beym Bassin einzufinden, in voller uniform zu einer Revue inspection. By order des capit.
22 feb J C WAGNER, Oberjaeger.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO — En cumplimiento à las ordenes superiores, la compañía tomará las armas el domingo 26 del corriente, y se reunirá en el paraje acostumbrado a las 8 y medio en punto de la mañana, con armamento completo, casaca y pantalon de paño.
De orden del capitan,
20 de febrero ANT. RIVAS, sargento 1o.

CHASSEURS D'ORLEANS DE 1814 & 15.
La compagnie prendra les armes et se réunira Dimanche 26 du courant, à huit heures et demie précises du matin, au lieu ordinaire du rendez vous, pour une revue d'inspection.
Les membres qui n'auront pas leurs armes en bon état ne seront point admis dans les rangs. Par ordre du capitaine.
F. NICOMEDE, sergent major. 24 fev

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, présent l'hon. Ch. Maurian juge, No 9577, Wm T. Thompson et W. T. Thompson et Co. contre leurs créanciers, sur lecture et un enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, et est ordonné par la cour que toutes les personnes intéressées, déduisent dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément.
Par ordre de la cour
ARMAND PITOT, Greffier. 16 fev—3

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans — Présent l'honorable Ch. Maurian, juge. No. 9309, L. T. Delabra, contre ses créanciers — La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu en l'étude de Louis Féraud, notaire public, le lundi, 27ème jour du mois de février courant, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la Cour.
ARMAND GUYOL, Député Greffier. 16 fév—3

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour de paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans — Présent l'honorable Ch Maurian, juge — No. 9962 — Ketchum et Lubbock, contre leurs créanciers — Sur lecture et enregistrement d'un tableau provisoire dans cette affaire, il est ordonné que toutes personnes y intéressées, déduisent dans dix jours à dater de cette publication, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et confirmé.
Par ordre de la cour,
ARMAND GUYOL, Député Greffier. 16 fév—3

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans — Présent l'hon. Charles Maurian, juge — No. 8701 — A. Crambon vs. ses créanciers — Sur lecture et enregistrement du tableau provisoire de distribution dans cette affaire, il est ordonné que toutes personnes intéressées, déduisent dans dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé.
Par ordre de la Cour.
19 fév—3 ARMAND GUYOL, dep. greffier.

ETAT de la Louisiane — Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans — No 7387 — Allen & Dobbin contre leurs créanciers. — Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers des insolvables aura lieu en l'étude de M. Jules Mossy, notaire public, le samedi, 4e jour de mars 1837, afin de nommer un syndic à la place de John A. Dobbin, résident hors de cet état. Extrait des minutes — Bureau du greffier, le 31 janvier 1837.
1 fev ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans. Present l'honorable Charles Maurian juge No. 9274. Eliphalet Richards vs. ses créanciers et les créanciers de Richards, Williams & Co. Il est ordonné par la Cour que les créanciers du pétitionnaire aient à déduire en pleine Cour le 28me jour de Mars 1837 à 10 heures du matin, les raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire ne serait pas mis en liberté conformément à la loi pour les raisons mentionnées dans sa pétition et que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient et demeurent suspendues et que Mr. C Ropélius soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour,
Bureau du greffier. Nouvelle Orléans 9 février 1837.
9 fev—3t ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présent l'honorable C Maurian, juge, No. 9676 Louis Seguin contre ses créanciers — Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu, en pleine cour, le 3 de mars de 1837, à dix heures du matin, afin de déclarer les raisons pour lesquelles le pétitionnaire ne serait pas mis en liberté conformément à la loi, et que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient et demeurent suspendues, et que Mr A Guyol soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier.
Nouvelle-Orléans, 9 février 1837.
ARMAND PITOT, Greffier. 9 fev—3

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans — Présent l'hon. Charles Maurian, juge — No [illegible] — Jno. C. Whitcloy contre ses créanciers — Une assemblée des créanciers du pétitionnaire aura lieu au bureau de M. Louis T. Caire, not. pub., le 25 du courant, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire. Toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Par ordre de la cour.
Bureau du greffier, 14 février 1837.
15 fév—3 A. GUYOL, Dép. Greffier.

SACS DE PITRE — 50,000 sacs de pitre de grandeurs assorties, en débarquement à vendre par FROST & Co.
17 fev No 6 rue de la Douane

BOUTEILLES DE PORTER — 41 paniers en bon état, débarquant du navire Mobile, à vendre par R. C. CARMACK & Co, 66, rue Gravier. 17 fev

Ventes à l'Encan.

PAR JOHN M BACH. HEWLETT & CENAS.
Vente d'une magnifique propriété située dans la seconde municipalité.
IL sera vendu samedi, 25 courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade.
Sept lots de terre situés rues Foucher et des Magasins, entre les rues St Joseph et Delor.
Le lot No. 1 mesure 26 pieds de face sur la rue des Magasins, sur une profondeur de 119 pieds 4 pouces et 8 lignes.
Conditions. — L'acquéreur se chargera du payement de quatre billets, chacun $3000, payables le 1er janvier 1838, 1839, 1840 et 1841; la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, sans intérêt.
Le lot no. 2, même face et profondeur que le no. 1. Conditions 1, 2, et 3 ans de crédit sans intérêt.
Le no. 3, mêmes dimensions.
Conditions — L'acquéreur se chargera de payer le montant de deux billets, chacun de $5000 qui échoiront le 18 décembre 1837 et 1838, la balance un quart à 6 mois, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit.
Le lot no. 4 mesure 29 pieds 10 pouces 3 lignes de face sur la même profondeur que les lots no 1, 2 et 3.
Conditions: les mêmes que pour le no 3.
Le lot no. 6 mesure 25 pieds 6 pouces de face sur la rue Foucher, et environ 118 pieds de profondeur.
Conditions; un quart à 6 mois; la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit.
Le lot no. 7, semblable au no 6.
Conditions, les mêmes que pour le no. 6.
Le lot no. 8 même dimensions.
Conditions, l'acquéreur se chargera de payer [illegible] dûes en mai 1838, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, sans intérêt.
Le montant du crédit pour les différens lots sera assuré par billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
AUSSI.
Deux lots de terre situés à l'encoignure des rues Barthelemy et des Magasins.
Le lot No 1 mesure à la dite encoignure, 30 pieds de face sur la rue des Magasins, et 120 de profondeur sur la rue Barthelemy, avec maison à 2 étages en charpente et autres constructions, louées à raison de $30 par mois, et assurées par la compagnie d'assurance de la Nouvelle Orléans jusqu'au 25 octobre prochain pour $2000. La police en sera remise à l'acquéreur.
Le lot No 2 est contigu au No 1, mesure 30 pieds de face sur la rue des Magasins et 120 de profondeur entre lignes parallèles, il y a sur ce lot une petite maison actuellement louée $10 par mois.
Conditions: l'acquéreur se chargera de payer un billet de $1150, échéant du 25 avril 1839, et hypothèque sur le no. 1, la balance à 1, 2 et 3 ans, sans intérêt. Cette propriété est grevée de plusieurs billets payables dans le courant de la présente année, et le vendeur s'engage à l'en affranchir, et jusque là les billets de l'acquéreur resteront en dépôt dans les mains du notaire.
AUSSI.
Trois lots de terre avec maison et écuries situés encoignure des rues Tchoupitoulas et Céleste, dans le faubourg de l'Annonciation.
Le no. 1 forme l'encoignure des dites rues, et mesure, sur la rue Tchoupitoulas 30 pieds de face, et 100 de profondeur sur la rue Céleste.
Le no. 2, contigu au no. 1, mesure 24 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Tchoupitoulas, et 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Le no. 3 mesure 21 pieds 10 pouces 5 lignes de face sur la rue Céleste, et 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur.
Le tout mesure anglaise.
Conditions: — L'acquéreur se chargera du paiement de $5000 hypothéqués sur la dite propriété et qui seront dues le 27 octobre prochain, la balance à 15, 27 et 36 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait payement.
Les actes de vente, pardevant Louis T. Caire, notaire public aux frais des acquéreurs.
AUSSI.
Quatre lots de terre situés à l'encoignure des rues St. Joseph et St Charles, et portés au plan sous les nos 1, 2, 3 et 4.
Il y a sur cette propriété une maison rue St. Charles, présentement louée $30 par mois.
Le lot no. 1 forme l'encoignure des rues St Joseph et St Charles, il mesure 34 pieds 1 pouce et 9 lignes de face sur la rue St Joseph et 87 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur la rue St Charles.
Le lot no. 2, contigu au no 1, mesure 25 pieds de face sur la rue St. Joseph et 87 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur.
Le lot no 3 touche au no 2 et mesure 25 pieds de face sur la rue Joseph, même profondeur que le no 2.
Le lot no. 4 joint le no 3, mesure 25 pieds de face et une profondeur égale à celle du no. 3.
Conditions. — L'acquéreur du No. 1 prendra à sa charge l'acquit d'un billet de $3667, portant hypothèque sur la propriété, et payable le 16 décembre 1837, la balance, 2 et 3 ans de crédit sans intérêt, par billets payables de 6 en 6 mois et endossés à la satisfaction du vendeur.
Les lots no. 2, 3, et 4 seront vendus à 1, 2 et 3 ans de crédit sans intérêt pour billets endossés à satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à fin de paiement. 15 fev—10

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI 25 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu pour compte et risque de C. Lefevre et J Tremble qui n'ont pas rempli les conditions de la vente du 9 avril et 12 avril de l'année passée deux terrains situés au faubourg Franklin, un faisant encoignure des rues des Arts et St. Jean Baptiste, mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face sur 94 pieds 6 pouces de profondeur, et un autre dans l'ilet 108, terrain No. 15 le tout d'après le plan qui sera exhibé le jour de la vente.
Conditions — 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait payement.
Les actes de vente chez O. de Armas, notaire aux frais des acquéreurs. 16 fev

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu le mardi, 2 de mars prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, quarante-cinq islets de TERRE, contenant 650 lots, situés au faubourg Washington, un peu audessous de la Raffinerie de la Louisiane. Un plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelque temps avant la vente, à laquelle on appelle l'attention des personnes qui désirent faire des placements avantageux. Le chemin à coulisses de la Terre-aux-Bœufs, et le canal du lac Borgne, qui doivent passer sur cette propriété, l'établissement de magasins de dépôt pour le tabac et pour le sucre: les diverses améliorations que fait maintenant la troisième municipalité, et celles qu'elle a le projet de faire; l'esprit entreprenant de ses habitants, tout doit assurer une augmentation rapide dans la valeur des propriétés situées dans ce voisinage et jamais chance plus favorable ne sera offerte aux spéculateurs.
Conditions de la vente: un dixième payable comptant et le reste en cinq termes égaux, de 1, 2, 3, 4, et 5 ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur portant intérêt à raison de six pour cent par an et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. 20 f

VENTE de la belle Grove à l'Arcade de Banks — Mess Taylor et autres contre Maria Holliday, en vertu d'un writ de fieri facias qui m'est adressé par l'honorable cour des preuves pour la paroisse de Jefferson, et pour satisfaire au jugement rendu, dans la même procédure, j'exposerai en vente publique, d'après un accord fait et signé par toutes les parties, qui est en ma possession. Le 25 février courant 1837, à midi, la propriété ci dessous désignée et saisie par moi dans le procès ci dessus cotée.
20 lots de terre de la contenance chacun d'un arpent de face sur la rivière Mississipi, allant en lignes parallèles au lac Pontchartrain, du côté d'en haut ayant 5 milles 1/2 et dans le bas, 5 milles et 5 chaînes. Les dits lots forment la plantation de M Maria Holliday, connue sous le nom de la Belle Grove, située sur la rive gauche du Mississipi, à huit milles au dessus de Carrollton, il y a sur un des dits lots, une grande maison servant à la fabrique de sucre et raffinerie, les lots ci dessus seront numérotés depuis 1 jusqu'à 20 d'après un plan fait par Naylor arpenteur des Etats Unis; daté le 15 février 1837. Le dit plan sera exposé, d'abord à l'Arcade de Banks, où les dits lots, seront vendus à la criée, par Isac L. McCoy, et aussi du consentement de toutes les Parties, je vendrai également dans le même endroit et en même temps, une machine à vapeur de West point, de la force de 16 chevaux, qui ne fait pas partie de la sucrerie, saisie également par moi, dans le procès ci dessus.
Conditions de la dite vente savoir: pour la terre 1/5 à six mois du jour de la vente et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en bons billets endossés à satisfaction de Richard Relf, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement, les dits billets porteront intérêt à 10 pour cent à leur échéance s'ils n'étaient pas soldés, et la machine à vapeur payable à l'an, en billets endossés à la satisfaction de M Richard Relf portant également intérêt de 10 pour cent après leur échéance. Paroisse Jefferson le 16 février 1837
17 fev—8 Jque CHARBONNET, Sherif.

AVIS — M. Samuel Lapner, acquéreur de 24 lots de terre situés à Carolton, vendus par M. Barnet Sr encanteur le 25 janvier dernier, est prié de venir d'ici à 10 jours de la publication de cet avis, au bureau de M. Félix Grimes, notaire public, afin de remplir ses engagements dans la dite vente, sans cela les dits lots seront vendus de nouveau, pour son compte et à ses risques jeudi 2 de mars 1837 à la bourse de l'Arcade, par M. M. Barnett Sr. 20 fev.

LES assesseurs des taxes du sixième district de la paroisse d'Orléans, compris entre les lignes du côté sud ouest de la rue Delor et le centre du cours des Tritons, coté ouest du Bassin et Canal de la compagnie du Canal et de la Banque, et la limite supérieure de la paroisse d'Orléans, font savoir que le tableau est achevé et sera exposé pendant 10 jours, les 5 premiers chez Mr. Harvey Norton, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Hunter, et les 5 derniers chez Mr. Samuel Kibours, encoignure des rues Bacchus et Caliope, pour être soumis à l'inspection de qui de droit. — Nouvelle-Orléans, le 20 fev. 1837.
L. R. GAIENNIE,
J. D. ROSENDA,
SAMUEL KIBOURS.
Toutes personnes ayant droit de voter résidant dans les limites ci dessus, qui désirent savoir si leur nom est porté sur le census, sont priées de venir examiner la liste des votans, aux mêmes endroits désignés ci dessus. 20 fev—10

VENTE PUBLIQUE DE TERRAINS A APALACHICOLA.
LES soussignés, administrateurs de la compagnie pour la vente des terres d'Apalachicola, donnent avis que leur seconde vente publique de terrains propres aux constructions, situés dans la ville d'Apalachicola, aura lieu sous la direction des directeurs de la compagnie, le premier mardi de mars prochain, qui tombe le 7 dudit mois.
Ils offriront aussi en vente au même lieu et place, toutes les parcelles de terre dans les limites de la concession Forbes, entre la rivière Ockloconay et la petite rivière (excepté un morceau de terre de 1200 acres dont on a déjà disposé). Les parcelles ci-dessus mentionnées présentent une surface d'environ 12000 acres, plus ou moins.
Conditions: Un quart comptant en sus traites approuvées, à 60 jours de terme, et la balance à 1, 2 et 3 ans, par paiements égaux, avec intérêt, et lorsque ces paiements auront été faits entre les mains des administrateurs, ils délivreront aux acquéreurs des titres en règle. Des plans lithographiés seront distribués au bureau des administrateurs à New York, et au bureau des directeurs à Apalachicola.
New York, Octobre 1836.
L. McLANE, C A DAVIS, J M WHITE } administ.
14 fev—12

Un travail d'années réduit à quelques heures. Système d'Ecriture Anti-Angulaire.
MR BRISTOW, en présentant au public son élégant système d'écriture, ne craint pas d'affirmer qu'il l'a enseigné avec le plus grand succès, depuis plusieurs années en Angleterre, aux E. Unis, au Mexique, au Pérou, dans la Bolivie, au Chili, à Buenos Ayres, au Brésil, &c. &c.; c'est pourquoi il s'engage avec confiance à l'enseigner dans cette ville, et il pense que
DOUZE LEÇONS — d'Une Heure, suffiront pour obtenir et posséder toujours une écriture positive, franche et très gracieuse.
Il donne ses leçons en anglais, en français, en espagnol ou en portugais. Il ne compte pouvoir séjourner plus de deux mois dans cette ville. Son établissement est situé RUE DE CHARTRES, no 76, au premier sur la rue. Prix: $15. 15 fev—3m

AGENCE générale. — Le soussigné de nouveau domicilié à la Nouvelle Orléans, se chargera, à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. Il fera en outre le courtage de change dans toutes ses branches, et s'entremettra pour tous achats ou ventes de propriétés ou produits. S'adresser rue Conti, No. 56.
5 oct—6m,3pa F. LAVILLE.

FARINE — 1000 barils farine de la marque de Gil, ... ordre et à vendre par 20 f G. DORSEY.

Ventes à l'Encan.

Mairie de la Nlle. Orléans.
PAR F. DUTILLET, Encanteur.
AVIS est donné que vendredi, 10 mars prochain, et jours suivants, à midi, à la Bourse ci devant tenue par Mr. Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, il sera vendu par l'encanteur susdit, d'ordre et pour le compte de la Première Municipalité de la Nouvelle Orléans, onze cent quarante trois Terrains, faisant partie de la propriété achetée de Mr. E. Blanc, la dite Municipalité ... ilets portant les nos. 9, 10, 11, 12, 13, 36, 37, 38 et 46, tels qu'ils sont figurés sur le plan des dits terrains, qui sera exposé à la Bourse susdite dix jours avant la vente.
Avis est pareillement donné qu'il sera aussi vendu le même jour, au même endroit, par le même encanteur, six terrains dans l'ilet 61, trois dans l'ilet 74, et deux dans les ilets 55 et 66, du faubourg Tremé, ces deux derniers faisant face au Canal Carondelet.
Conditions: Les terrains provenant de la propriété de Mr E. Blanc, à un, deux, trois, quatre et cinq ans de terme, et les autres à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois, en billets endossés à la satisfaction du maire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
21 fev—10 D. PRIEUR, Maire.

PAR P. F. TRICOU.
IL sera vendu le jeudi, 2 mars prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis,
Les Trois Terrains faisant face au passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, et désignés par les nos 13, 14 et 15, d'après un plan dressé le 26 juillet 1836, par Jos. Pilié, et qui se trouve exposé à la Bourse.
Deux Islets situés au faubourg Washington, ... divisés en terrains, compris entre la Promenade des Bons Enfans, les rues Félicianas, Clovet, Morales et Louisa, conformément au plan dressé le 11 février 1837, par J. Pilié.
Les bâtisses qui seront construites sur les terrains du passage, devront être conformes au plan tiré à cet effet. Certains commerces et professions sont exclus du passage et des bâtisses en question. ... [illegible] ... d'architecture qu'on s'oblige de suivre.
Conditions: Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 fev—9

PAR P. F. TRICOU.
IL sera vendu le lundi, 6 mars prochain, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la folle enchère de M. A. Crétancel, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le 24 septembre 1836, les Lots ci-après désignés, faisant partie de la division de la propriété La Course, conformément au plan dressé par J. Pilié, en date du 1er septembre 1836 et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public.
Ilet no 75, compris entre les rues Valfry, Craps, Tricou et Amour et divisé en 16 terrains.
Ilet no 16, compris entre les rues Delery, Amour, Tricou et Promenade des Bons Enfants et divisé en 19 terrains.
Conditions: 12, 18, 24 et 30 mois en billets datés du 24 septembre de 36, tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement les billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans que cette clause puisse autoriser à proroger les paiemens.
Actes de vente pardevant C. Pollock, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 20 fev—11

PAR H. J. DOMINGON.
Propriétés de grande valeur à vendre sans réserve.
IL sera vendu positivement samedi 25 février prochain à la Bourse encoignure des rues Chartres et St Louis à midi précis
36 beaux terrains formant les deux ilets 53 et 54 dans le nouveau faubourg Marigny lesquels sont compris dans les rues des Français de l'Union, Prosper et Josephine, à deux ilets du Rail Road Pontchartrain, les dits terrains ont 30 pieds sur 120 (mesure française) et seront vendus séparément conformément au plan fait par M. G Surgy actuellement déposé à la Bourse.
Les conditions 1/5 comptant et la balance à 1, 2, 3, et 4 ans en billets endossés à satisfaction avec intérêt de 6 pour cent l'an, et hypothèque et si les billets ne sont pas payés à l'échéance ils seront reversibles d'un intérêt de 10 pour cent l'an, jusqu'au final paiement sans pour cela avoir le droit de prolonger, le comptant à être versé entre les mains du notaire dans les 24 heures après l'adjudication à défaut les ventes seront considérées comme nulles.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs chez L. T. Caire notaire.
Dessus et aux mêmes conditions que dessus trois islets dans la ville de McDonogh, rive droite du fleuve désignés sous les numéros 54, 65 et 72 chaque islet sera vendu séparément. 17 fev—8

PAR H. J. DOMINGON.
Propriétés de valeur dans la ville de Lafayette à vendre sans réserve.
VENDREDI, 24 février prochain, il sera vendu à l'Arcade de Banks, à midi précis.
34 superbes terrains situés dans la ville de Lafayette compris dans les ilets no 14, entre les rues Jackson, Joséphine, St André & Laurent et Carrol; lesdits terrains ont plus de 30 pieds de face et au dessus de 120 pieds de profondeur. Ils sont élevés et à une petite distance du chemin à coulisse de Carrollton, dans une partie de la ville qui augmente journellement de valeur.
Lesdits terrains seront vendus séparément d'après le plan fait par M. G Surgy, et actuellement déposé à l'Arcade de Banks.
Conditions: Un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et si les billets ne sont pas payés à l'échéance respective, ils seront reversibles d'un intérêt de 10 pour cent l'an, sans pour cela avoir le droit de prolonger; le comptant devra être versé entre les mains du notaire dans les vingt quatre heures après l'adjudication; à défaut, les ventes seront considérées comme nulles.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs chez L. T. Caire, notaire.
Aussi, cette belle propriété connue sous le nom de Triangle, dans la ville de Lafayette et touchant à la ligne qui la sépare de la ville de la Nouvelle Orléans.
Cette propriété a été divisée en 13 terrains, compris entre les rues des Noyers, Vieille et Nouvelle Levée et aussi de 12 terrains sur la batture.
Les 25 terrains seront vendus séparément et d'après le plan fait par M. G Surgy, arpenteur et actuellement déposé à l'Arcade de Banks.
Conditions: Un quart comptant et la balance ... en portions égales à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à la satisfaction, et hypothèque; si les billets ne sont pas dûment payés à l'échéance, ils seront reversibles d'un intérêt de 10 pour cent l'an jusqu'au paiement final, sans pour cela avoir le droit de retarder. Le comptant sera dans le délai comme il est dit dans l'avis ci dessus et les actes aux frais des acquéreurs, aussi chez L. T. Caire. 17 fev—7

PAROISSE d'Orléans — Cour des Preuves — Succession de Meeker — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mr. Clair Thomassin et John H. Holland, exécuteurs testamentaires de feu Moses B. Meeker, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et les dits exécuteurs testamentaires déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
22 fev W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

COUR DES PREUVES — Attendu que Charles H. Langdon Elwyn, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et la Ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les Lettres de curatelle à la succession en vacance de feu Henry Jackson, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Testaments. 18 fev

Morrière Fazende ... propriétaire d'un certain chaland atterré sur l'habitation Morrière Fazende.
EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. Arthur Fortier, juge de paix de la paroisse d'Orléans, rive opposée du fleuve, j'exposerai en vente le 4 mars 1837, à 3 heures de l'après midi, sur l'habitation Morrière Fazende, dans la paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve, un chaland, un moulin à égrener le maïs, cinquante-cinq sacs maïs, et trois ou quatre sacs vides, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
21 fev—10 C W MORSE, constable.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, en débarquement du navire Lafayette;
24 futailles de 30 gallons Cerises à l'Eau de vie;
100 paniers Champagne, marque de l'Etoile;
25 demi pipes vieille Eau de Vie de Cognac, de Dupuy,
Vin en barriques et en caisses; Eau de vie de Champagne en dame jeannes; Liqueurs de toute espèces.
A. LACOUTURE.
Rue de la Vieille Levée, au Blue Store, vis à vis MM. Peters & Millard 17 fev—15

DEMANDE — Un jeune homme de 16 à 18 ans, parlant Français et Anglais, et qui pourra donner de bonnes recommandations, trouvera à s'employer dans un bureau public, en s'adressant au No. 781, bureau de la poste. 22 fev

A VENDRE — Une Pension bien meublée et qui fait actuellement de bonnes affaires. Ceux qui désirent entreprendre ce genre d'affaires feront bien de s'adresser immédiatement au No 18, rue Royale. On accordera des termes accommodants. 18 fév

A VENDRE par les soussignés, en débarquement des navires Conrad et Indus, les marchandises suivantes:
28 pipes vin rouge, St. Estèphe,
10 pipes eau de vie cognac, 4ème preuve,
40 demi pipes do do,
45 barils vinaigre blanc,
9 do vin blanc,
300 caisses vin rouge,
223 paniers d'huile d'olive,
25 caisses fruits au vinaigre,
50 do fruits à l'eau de vie,
50 do liqueurs surfines,
50 paniers champagne,
9 caisses raisins de Malaga à l'eau-de-vie,
24 caisses vin Haut-brion.
D'importations antérieures et en magasin,
40 futailles eau de vie, J. Dupuy, 4ème preuve, en pipes, demi-pipes et barils,
19 barils vieille eau de vie en barils de vingt gal
150 caisses liqueurs assorties,
20 do extrait d'absinthe,
100 caisses eau de fleur d'oranger,
600 caisses vin rouge,
200 sacs café Havane,
150 caisses cerises en bouteilles et bocaux,
100 do huile de Nice,
200 do do Marseille et Bordeaux,
1500 bouteilles vides,
200 barriques vin de toutes qualités,
4 balles bouchons,
100 paniers champagne,
500 pièces de toile du Kentucky
200 rouleaux cordes,
200 dame jeannes,
40 caisses Gruau Larose en demi bouteilles.
Fruits conservés, de Cognac,
22 fev—7 H PALOC & DUFOUR.

F. X. Coinçon & co.,
No. 71, rue Royale,
OFFRENT à vendre les marchandises ci-après reçues par les derniers arrivages du Havre,
1000 livres Grèves de toutes qualités,
200 livres Pâtes de coings, de pommes, à la vanille à l'orange, au citron, &c.
40 caisses absynthes 25 do Kirschenwasser,
30 do Fruits assortis,
30 do Liqueurs assorties de Paris,
30 do Curaçao de Hollande,
24 do Oranges, Marasquin et Dantzick,
10 do Jus de Groseilles,
20 do Vin de Tokai,
50 paniers Champagne,
100 pièces mousselines imprimées,
20 do Ghinganis,
120 pièces mousselines Suisse unies et brodées,
30 douzaines mouchoirs Batiste brodés,
Fleurs artificielles, bijouteries dorées et parfumerie. 18 fev

LES soussignés recevront par les navires La Fortune, Girard & Cortés, du Havre, un assortiment complet de marchandises pour le printemps et l'été, qui seront prêtes à être soumises à l'examen de ceux qui voudront les visiter, la semaine prochaine; elles seront vendues à des prix modérés.
23 fev E. LEFEBVRE & F[illegible] encoignure Chartres ...

TERMS OF ...
SUBSCRIPTION — [illegible]
Regular Packet from [illegible]
FOR SAINT LOU[illegible]
STEAM BOAT [illegible]
REGULAR PACKET [illegible]
BRANDER, M'KE[illegible]
Coastwise
FOR RICHMO[illegible]
FOR PHILADEL[illegible]
FOR BOSTON
FOR NEW YO[illegible]
FOR BALTIMOR[illegible]
HOSKINS & WI[illegible]
FOR SAVANNAH [illegible]
Europe[illegible]
FOR LIVERPOOL [illegible]
FOR HAVRE [illegible]
FOR LIVERPOOL — ship Bolivar, [illegible] QUERTIER & [illegible]